

Publié le 1^{er} septembre 2008

Humanæ Vitæ, 40 ans après

Cet article privilégiera l'événement qui nous semble le plus important en cette fin d'été 2008 : le 40^e anniversaire de l'encyclique *Humanæ Vitæ*. La mémoire humaine étant toujours insuffisante, on se rappelle peu les événements importants qui ont jalonné cette année 1968.

Certes, il y a eu mai 1968. Précisons que 1968, c'est aussi l'année de l'offensive du *Tet* au Vietnam : plus de 80 000 Vietcongs, le 31 janvier, fête nationale du *Tet*, prirent d'assaut une centaine de villes du pays. L'offensive fut maîtrisée par l'armée du Vietnam du Sud et son allié, les USA. Mais cela ébranla considérablement l'opinion publique américaine. Alors commencèrent les importantes manifestations qui menèrent l'Amérique au bord de la crise sociale.

C'est aussi l'année où, le 4 avril, Martin Luther King, le pasteur noir leader de l'égalité des races, fut assassiné. La brutalité de cet assassinat eut de graves répercussions dans quelques villes américaines. Le dimanche des Rameaux, les villes flambèrent et le pillage s'installa. Le 5 juin de la même année, le candidat présumé du parti démocrate aux élections présidentielles, Robert F. Kennedy, était assassiné, en Californie, le soir même de sa victoire aux primaires de cet État.

1968, c'est aussi l'année du «Printemps de Prague». Il débute le 5 janvier, avec l'arrivée au pouvoir du réformateur Alexander Dubček, et s'achève le 21 août avec l'invasion du pays par les troupes du Pacte de Varsovie.

Le 25 juillet 1968, l'encyclique *Humanæ Vitæ* est publiée.

Séisme, turbulence, onde de choc

2008 en est le 40^e anniversaire. Si on lit les commentaires de la presse chrétienne, on doit constater que l'onde de choc ne s'est pas résorbée. Le journal *La Croix* titre le dossier qu'il publie : *Humanæ Vitæ, signe de contradiction*. Il cite à l'appui de son titre quelques mots du Cardinal Etchegaray qui parle d'un «schisme silencieux». Le dossier qui suit est un réquisitoire qui montre que les arguments n'ont pas changé : l'Église est contre l'amour du couple ; l'Église n'a pas à s'occuper du cycle de la femme ; l'Église est contre la science ; l'Église peut bien enseigner les grands principes, mais n'a pas à entrer dans le concret de l'acte conjugal ; etc.

Le journal anglais *The Tablet*, dans son éditorial du 28 juillet, en citant le Cardinal John Heenan, jadis archevêque de Westminster, affirme que *Humanæ Vitæ* constitue le choc le plus grave que l'Église ait eu à subir depuis la Réforme. Ce jugement s'accompagne des résultats d'une enquête scientifique qui montre que, quarante ans plus tard, 9 catholiques sur 10 ne pensent même pas que l'emploi de l'un ou de l'autre moyen de contraception soit quelque chose de mauvais.

Aux États-Unis, le rappel du 40^e anniversaire de l'encyclique fut encore plus violent. L'Église catholique américaine est profondément divisée entre les catholiques *pro choice* et les catholiques *pro life*. Un certain nombre de catholiques *pro choice* ont publié une brochure sous forme de lettre ouverte à Benoît XVI. Cette lettre provoquante et violente affirme que l'enseignement de *Humanae Vitæ* a été un échec total, que l'enseignement de l'Église sur l'interdiction de la contraception a mis en danger la vie de millions de femmes et qu'il a empêché de prendre les mesures qui s'imposaient dans la lutte contre le Sida.

Que s'est-il passé en 1968 ?

Jean XXIII a soustrait à l'autorité du Concile le débat sur la contraception. Il créa une commission d'experts. Il mourut après la première session. Son successeur, Paul VI, ne reconduisit pas cette commission mais en créa une autre de 72 membres (16 théologiens, 13 médecins, 5 femmes ; l'exécutif comprenait 16 évêques dont 7 cardinaux). La commission n'arriva pas à un consensus unanime. Selon le rapport majoritaire, il était impossible de déduire, avec évidence, de la loi naturelle que le contrôle artificiel des naissances était un mal intrinsèque. Un rapport minoritaire (quatre théologiens, un cardinal et deux évêques) montrait le contraire. Selon eux, il était évident que l'application de la loi naturelle exigeait que l'acte conjugal demeure ouvert à la vie. Seule l'autorité papale pouvait trancher. Paul VI prit un an pour réfléchir. Sa réflexion déterminée, il la livra comme un enseignement définitif «en vertu du mandat que le Christ nous a confié¹».

Cet acte du magistère ordinaire provoqua un séisme, et un abîme de mutuelle incompréhension entre le laïcat et le magistère. Tom Burns (*The Tablet*) écrivait : «Nous qui avons suivi toutes les délibérations de Vatican II, qui avons pensé qu'il était inévitable que l'Église change sa conception sur le contrôle des naissances, nous avons le droit de poser des questions, de dire notre souffrance et notre douleur». Bien des éditoriaux des plus grands médias ont dit des choses semblables.

La publication de l'encyclique a provoqué un abîme de mutuelle incompréhension entre le laïcat et le magistère

Le revers de la médaille

Au début de juillet 2008, est paru aux USA un texte important du Cardinal James Francis Stafford, l'actuel Grand Pénitencier-². Il explique, en bonne partie, pourquoi l'encyclique *Humanae Vitæ* a été reçue de cette manière.

Pour lui qui était prêtre dans le diocèse de Baltimore, le souvenir de l'été de 1968 a ressemblé à une tornade dans les plaines du Colorado, à une tempête qui a ébranlé la maison de Dieu. Et cette tempête a été causée par un groupe de dissidents qui, au sein des divers presbytérium, infligèrent des blessures qui n'ont jamais été guéries. Évoquant son enfance baignée dans la lumière d'une

1 - *Humanae Vitæ* n° 6.

2 - Préfet de la Congrégation romaine appelée la Sacrée Pénitencerie. C'est l'un des trois tribunaux ecclésiastiques dont la compétence comprend tout ce qui touche au for interne, même non sacramentel, et en outre tout ce qui a trait aux concessions et à l'usage des indulgences.

éducation chrétienne et son adolescence qui lui permit de découvrir «le mystère de la femme», James Francis Stafford loue la valeur de ses études au séminaire de Baltimore comme base de formation sur la théologie du mariage chrétien. De 1958 à 1966, il exerce son ministère comme prêtre au service du diocèse de Baltimore. Il comprend les difficultés de la pratique de la chasteté et se voit confronté aux problèmes des naissances hors mariage : 18 % des naissances en 1966 et le taux était en hausse ! Sa formation ne lui permet pas d'affronter les problèmes qu'il rencontre, ni de prévoir la crise qui arrive. «Notre vision était incapable d'établir les conditions de justice et de pureté du cœur qui permettent à l'admiration du mystère de la vie de prendre racine. Nous étions déjà anachroniques et sans espoir. Nous ignorions la texture de la vie». C'est sur cette base qu'il donne sa première conclusion : «L'incapacité des hommes à accepter leur responsabilité sponsale et paternelle se dévoila devant mes yeux et se fit entendre à mes oreilles. De plus en plus d'Américains ont refusé d'accepter la responsabilité de leur sexualité.»

Son évêque, le cardinal Shenan (archevêque de Baltimore), membre de la commission formée par Paul VI, était de ceux qui recommandaient à Paul VI de changer l'enseignement de l'Église sur l'interdit de la contraception. Il procéda à une enquête secrète et discrète auprès de certains prêtres de son diocèse afin de recueillir leur avis. Stafford répondit : «Le don de l'amour doit être fécond». Que fit l'évêque de cet avis ?

Le cardinal Shenan a décrit ce qui s'est passé le 29 juillet 1968, lorsque l'encyclique commença à atteindre les salles de presse. Le Père Charles Curran, professeur de théologie morale à *The Catholic University of America* (Washington), accompagné de neuf autres professeurs de théologie de la même université, se précipitèrent dans les bureaux du *Washington Post*, le plus grand journal de Washington. Ayant, antérieurement, pris des arrangements avec la direction, le groupe d'universitaires lut l'encyclique au fur et à mesure qu'elle parvenait dans le bureau du journal, partie après partie. Sur-le-champ, ils composèrent un communiqué de 600 mots, «*Statement of Dissent*» (Déclaration de Dissidence). Commencèrent alors une série de coups de téléphone, d'est en ouest, jusque tard dans la nuit, pour recueillir les consentements des «notoriétés théologiques», afin d'attacher leur nom à la déclaration de dissidence. Personne n'avait pu lire l'encyclique. Au petit matin, les grands journaux américains comme le *New York Times* pouvaient titrer que plus de 600 théologiens refusaient l'encyclique *Humanæ Vitæ*.

La tempête qui s'était élevée durant la nuit n'était pas finie. Quelques jours après, le 4 août, raconte Francis Stafford, il fut convoqué à une assemblée de prêtres et de curés pour discuter de l'encyclique. De bonne foi, il s'y rend, croyant recevoir une copie intégrale du document romain afin d'en discuter les mesures d'application. Illusion ! Le but de la réunion était d'obtenir une signature à la déclaration de dissidence préparée par Curran et ses collègues. Il fallait répondre par «oui» ou «non» sans avoir le temps ni de réfléchir, ni de discuter, ni même de savoir quelle était l'intégralité du document romain. La tension monte et ceux qui ne veulent pas approuver la dissidence se font insulter. Le leader qui organise la réunion se souvient du langage scatologique qu'il avait appris alors qu'il était dans les «Marines». Avec agressivité, il menace ceux qui refusent de signer, leur disant que cela nuira à leur carrière !!! A quoi Stafford répond que le document du Pape mériterait, au moins, la courtoisie d'une lecture attentive.

La réunion se termina ; «j'en sortis libre, mais désorienté» nous confie le cardinal Stafford. Le 5 août au matin, le cardinal Shenan pouvait lire dans le *Baltimore Sun* que 72 prêtres de son diocèse avaient signé la déclaration de dissidence produite par Curran³.

Une dizaine d'années plus tard, Francis Stafford rencontra le prêtre, ancien «Marine», qui l'avait insulté lors de la réunion à Baltimore, et après un certain temps de convivialité, il voulut remettre sur le tapis cette réunion du 4 août 1968. Un silence lourd s'établit entre eux. L'abîme était aussi grand qu'en 1968. Les blessures n'étaient pas cicatrisées.

Les réactions de 2008 en sont un témoignage. L'éditorial du journal *The Tablet*, du 28 juillet dernier, disait : «Le Vatican pensait que les millions de catholiques fidèles et loyaux à l'Église allaient obéir, qu'ils allaient mettre de côté les nouvelles connaissances qu'ils avaient acquises sur la pilule et sur les moyens prophylactiques du contrôle des naissances, dépoussiérer leurs anciens manuels de régulation naturelle, sortir de leurs armoires les chartes de température». Sauf un petit nombre, ils ne l'ont pas fait !

Mais, si, en grand nombre, ils ne l'ont pas fait, sont-ils les seuls responsables ? Sont-ils les vrais coupables ? Quand les corps théologiques entrent en dissidence, que les presbytérium se fissurent, que même les conférences épiscopales hésitent, faut-il demander au seul peuple chrétien de tenir le coup ? Les laïcs qui, pour obéir à l'encyclique, ont, souvent de leur propre initiative, voulu enseigner les méthodes de la régulation naturelle des naissances ont-ils reçu, sans ambiguïté, un appui fort et chaleureux de leur pasteur ?

Quand les évêques et les théologiens hésitent, faut-il demander au seul peuple chrétien de tenir le coup ?

Crise imprévue et pourtant prévisible

La crise qui a secoué l'Église en juillet 1968, qui n'a pas de précédent dans le sens où elle touchait toutes les instances du Peuple de Dieu, est à la fois théologique et morale. Certes, les différents corps de théologiens ont pris des positions diverses. Il faut, cependant, se garder de faire des discriminations entre les «bons» et les «mauvais», en les classant selon ses préférences : ceux qui se sont alignés selon la position du magistère concernant la «loi naturelle» sont les «bons» et ceux qui s'en sont éloignés sont les «mauvais». Ou inverser radicalement les choix. Dans une certaine mesure, les théologiens ont été pris de court devant les problèmes nouveaux qui sont apparus au sein des sociétés et ont essayé de trouver des réponses aux interrogations des chrétiens.

En 1956, financé par Margaret Sanders, la fondatrice des centres mondialement répandus du *Family Planning*, le Dr Pincus atteint le terme de ses recherches sur l'anovulant, la pilule *Noretindrona*, destinée en premier lieu à soigner les troubles de la fécondité. La pilule est autorisée en 1960 par la

³ - Charles Curran fut ordonné à Rome en 1958 pour le diocèse de Rochester, New York. Jeune prêtre, il fut expert au Concile. Durant la période de son enseignement à *The Catholic University of America* (1970 à 1986), Curran continua à rejeter l'autorité du magistère sur les différentes questions de morale, incluant les relations sexuelles avant le mariage, la masturbation, la contraception, l'avortement, les actes homosexuels, le divorce, l'euthanasie, la fécondation in vitro. En 1986, Rome lui retira le mandat de théologien catholique, ce qui signifiait son départ obligé de l'Université où il enseignait. Il continua cependant à critiquer l'enseignement du magistère et pour le faire librement, il accepta une chaire d'enseignement à l'Université méthodiste du Sud à Dallas, au Texas.

FDA aux USA comme contraceptif. Elle est répandue en un éclair par toutes les grandes revues américaines *Better Home*, *Time Magazine* et se retrouve en peu de temps dans tous les pays du monde, principalement les plus riches, ceux de l'Occident industrialisé. Cette pilule, qui est une synthèse artificielle des hormones féminines, œstrogènes et progestérones, a comme effet de bloquer l'ovulation. Elle permet ainsi d'avoir une relation sexuelle sans encourir le risque d'une grossesse. Dans une certaine logique, la question paraît simple. Pourquoi pas ? Voilà une technique qui, à première vue, n'entache l'acte sexuel d'aucune mutilation, comme le faisaient les préservatifs de toutes sortes, ou les spermicides, etc.

Les moralistes sont interrogés : licite ou non licite ? Presque unanimement, le corps des théologiens américains – ils sont les premiers intéressés par le problème – répond : illicite. Pour arriver à cette conclusion, ils ont à leur disposition deux instruments conceptuels qui viennent de la scholastique du XIV^e siècle : la **distinction entre les fins** « primaire » (procréation et éducation des enfants) et « secondaire » (amour et appui mutuel des époux)⁴ et, deuxième instrument, celui de **mutilation**.

Fort d'un discours de Pie XII prononcé au 7^e congrès d'hématologie, en septembre 1958, qui affirmait que les nouveaux contraceptifs hormonaux causaient une **stérilisation directe**, bien que temporaire, et que, sauf s'ils étaient employés comme remède, ils devaient être considérés comme une mutilation de l'acte sexuel, le corps des théologiens américains condamnait presque unanimement la pilule Pincus comme intrinsèquement contraire à la fin première du mariage.

On aurait pu s'en tenir là, mais il fallait justifier la défense. Commence alors toute une casuistique dont les manuels de morale de l'époque fournissent les arguments. Jonglant avec les distinctions entre **finis operis** et **finis operantis** – la fin de l'œuvre et la fin de celui qui fait l'œuvre, le sujet -, on montre que la fin première du mariage est, *selon la loi naturelle*, la procréation. L'appui mutuel des époux que leur donne leur amour n'est que la fin de l'opérant, des personnes qui contractent mariage, elle est donc secondaire. On va encore un peu plus loin. Dans le mariage, l'acte **extérieur** qui donne la spécificité morale de l'œuvre est une institution de nature qu'on retrouve chez tous les vivants : l'union d'un principe femelle et d'un principe mâle est en vue de la propagation de l'espèce. Les personnes qui contractent mariage entrent donc dans une institution dont la finalité leur est extrinsèquement donnée par le Créateur.

C'est l'acte extérieur qui détermine la nature objective du mariage. L'acte des époux, celui de l'amour qui les porte l'un vers l'autre, qui les fait se choisir, est un **acte intérieur qui leur est propre**. Il détermine leur volonté à s'unir en mariage pour le bien de leurs personnes, mais ces finalités personnelles ne doivent pas mettre en péril la fin de l'œuvre. Ce serait subvertir les principes de la moralité qui tirent leur source de la *loi naturelle*, donc de l'acte extérieur ou de l'œuvre. Les époux doivent d'abord vouloir le bien de l'œuvre, la procréation ; l'amour ou l'appui mutuel n'étant que le bien de leurs personnes, il contribue à la perfection de ceux qui entrent dans la voie du mariage, mais ne saurait, à lui seul, justifier la valeur morale de leur agir⁵. Ainsi, en

4 - On pourra lire avec grand profit l'évolution de ces concepts jusqu'à Vatican II, dans l'excellent livre du PÈRE ALAIN MATTHEUWS, *Union et Procréation*, Cerf.

5 - On pourrait aussi lire, si on la trouve, une thèse de doctorat présentée par Michel Seguin à la faculté de théologie de l'Université pontificale grégorienne, en 1982 : *La contraception chez les moralistes américains, de 1958 à 1968*. La thèse montre comment un corps de théologiens prisonniers de ces catégories a finalement versé d'une position contre, à une position favorable à la contraception, en un espace aussi court que celui d'une décennie.

acceptant la contraception, les époux contredisent le bien de l'œuvre qu'ils sont destinés à accomplir. Leur acte est donc objectivement mauvais et ne peut ni être justifié, ni être racheté par une fin personnelle qui serait leur amour.

Ce raisonnement en apparence irréfutable contenait, cependant, en son cœur, un ver rongeur qui allait tout emporter. On l'a présenté comme un raisonnement *thomiste* mais on le chercherait vainement dans l'œuvre de saint Thomas. On le trouverait beaucoup mieux dans le moralisme d'obligation de Guillaume d'Occam ! Car, tel qu'il est construit, ce raisonnement repose sur une **contingence entre l'acte extérieur et l'acte intérieur**, entre le vouloir du sujet personnel et un vouloir divin dont la puissance absolue s'impose contre la raison des personnes qui agissent librement. Ainsi, il peut y avoir opposition entre un vouloir de la nature ou du Créateur et un vouloir des personnes qui agissent ou pensent agir pour leur bien, chacun des acteurs agissant dans les limites de sa propre puissance. Dieu peut vouloir le bien de l'œuvre sans nécessairement vouloir le bien des personnes ! Les personnes peuvent vouloir leur bien propre et s'opposeront ainsi à Dieu qui, lui, est attaché à son œuvre. Qui l'emportera ? Dieu bien sûr ! Mais la personne, pour atteindre son bien propre, doit-elle s'opposer à Dieu ? C'est ce que penseront un grand nombre de personnes en substituant, à Dieu, l'Église.

On a oublié une toute petite chose : dans la morale de saint Thomas, autant l'acte extérieur, celui de la raison, que l'acte intérieur, celui de la volonté, sont des **actes du sujet libre et responsable**. La personne humaine doit découvrir avec sa raison, dont la loi naturelle est la lumière, quel est l'ordre de sagesse qui conduit à son véritable bien. Elle doit aimer ce bien, comme sa finalité propre, c'est-à-dire comme cause de perfection et s'attacher à l'atteindre. Les époux qui contractent mariage sont attirés par la recherche du bien de leur personne, c'est ce qui cause leur amour, mais jamais ce bien de la personne ne peut être atteint, dans la vie conjugale qui est leur propre, si les actes qu'elle comporte ne sont pas ouverts à la vie. **Car donner la vie est un grand et vrai bien pour la personne.**

Jamais le bien de la personne ne peut être atteint dans la vie conjugale qui est propre aux époux, si les actes qu'elle comporte ne sont pas ouverts à la vie

C'est même l'un des biens les plus grands lorsque les époux y participent en étant «un dans une seule chair». C'est même là où, comme l'enseignera plus tard Jean-Paul II, les époux atteignent une ressemblance à Dieu que nul autre agir humain n'est capable de donner. Mais agir autrement, c'est-à-dire agir en introduisant une *contradiction* entre l'acte intérieur – vouloir le bonheur comme fin de la personne – et l'acte extérieur – utiliser sa raison pour le trouver dans des actes qui referment l'être humain sur lui-même et le confinent à ses limites égocentriques -, cela détruit toute possibilité d'accomplissement de la personne humaine. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une fin de l'œuvre que garantit un acte extérieur, et une fin du sujet qu'atteint une volonté intérieure de bonheur, il s'agit d'une seule et même fin qui, pour les époux, est une fin commune, la communion d'un «amour humain, total, fidèle et exclusif, fécond». Ce sont les mots d'*Humanæ Vitæ* n° 9 qui reprenaient l'enseignement du Concile Vatican II, principalement *Gaudium et Spes*.

Cependant, cette casuistique allait donner prise à divers courants théologiques qui ont exploité cette contingence introduite entre les fins de la personne et la fin de l'œuvre. Inspirés des nouvelles théologies morales qui font de la personne une **fin en soi**, ce qui n'est pas faux mais limité, les moralistes des écoles européennes, surtout de Louvain et de Nimègue, ont développé un autre raisonnement moral pour justifier la contraception comme un moyen nécessaire pour atteindre le bien de la personne. Si la personne est une fin en soi, elle ne saurait être soumise à une *œuvre qui, même si elle de la nature, lui est extérieure*. Ce qui est extérieur à la personne, ce qui n'est pas de son acte intérieur, cela ne porte pas le sceau de son intention, et cela ne porte pas, non plus, le sceau de la moralité. Est moral ce qui découle d'une intention droite qui veut le bien de la personne. Est immoral ce qui ne veut pas le bien de la personne ! Quoi de plus irréfutable que ce raisonnement ?

Ce qui est extérieur à la personne, ajoute-t-on, peut être un mal physique, «ontique», c'est-à-dire, un mal en soi, mais ce n'est pas toujours un mal moral ! Le mal moral dépend de la **signification intérieure que la personne donne à l'acte extérieur**. Ainsi, l'ablation d'un organe est, en soi, un mal physique, c'est une mutilation. Mais si la personne donne à cet acte le sens d'un don d'organe, ce n'est plus une mutilation, c'est une transmission, c'est-à-dire un don généreux. De même, la suspension de l'ovulation est en soi un mal physique, ontique, mais si la personne le fait pour se soigner, c'est un remède, ce n'est plus une stérilisation ; si elle le fait pour permettre l'épanouissement de son amour conjugal, c'est un don généreux d'elle-même. Tout dépend donc de l'intention, **c'est-à-dire de l'acte intérieur** ! Ainsi, est-on allé jusqu'à dire, les moyens ontiques ou physiques de vouloir un acte conjugal infécond sont en eux-mêmes moralement neutres, car ils sont extérieurs à la personne. Les époux qui utilisent une méthode de régulation naturelle des naissances veulent la même chose que les époux qui utilisent une méthode artificielle. Intérieurement, l'acte de la personne est le même : les deux sortes d'époux veulent *la même chose* : poser un acte sexuel *infécond*. Les deux sortes d'époux doivent interroger, non les moyens physiques par lesquels ils parviennent à cet acte sexuel infécond, mais leur intention personnelle. Pour quel bien moral ou non moral le font-ils ?

On pouvait donc dire que, d'une certaine manière, pour une grande partie des théologiens, le terrain était miné d'un côté comme de l'autre. On ne pouvait que mal comprendre *Humanæ Vitæ*. Soit on restait attaché aux anciennes thèses des manuels de morale et on risquait d'interpréter *Humanæ Vitæ*, dans les catégories de la fin première et seconde du mariage, avec les instruments de la *finis operis* et de la *finis operantis*, terminologie que le Concile n'avait pas retenue. On ne voyait pas, alors, à quel point l'encyclique de Paul VI représentait une évolution de la pensée théologique sur les raisons pour lesquelles le magistère refusait de reconnaître la contraception comme un acte *indifférent*, vis-à-vis de Dieu, et vis-à-vis des exigences de la sexualité humaine. Soit on s'accrochait aux théologies fondées sur le *personnalisme kantien* et on ne voyait plus que la transcendance de la volonté subjective comme seule source de la donation du sens à des actes extérieurs, eux-mêmes dépourvus de valeur morale. Dans ce dernier cas, *Humanæ Vitæ* devenait la cible de choix, le bouc émissaire d'une protestation qui s'éveilla, dans les années soixante, contre

Humanæ Vitæ représente un maillon important pour sortir du moralisme d'obligation

tout le moralisme d'obligation. Mais on se trompait de cible, car *Humanæ Vitæ* représentait un maillon important pour sortir du moralisme d'obligation et pour atteindre un personnalisme non subjectif, ce que Jean-Paul II a commencé à mettre en place avec son enseignement officiel: *Familiaris Consortio, Evangelium Vitæ, Mulieris Dignitatem, Veritatis Splendor*, et personnel : la *théologie du corps*.

Cependant, le séisme médiatique qui a empêché *Humanæ Vitæ* d'être reçue pour ce qu'elle était a déroulé ses vagues tout au long du pontificat de Jean-Paul II. Si on a aimé ce pape, si on a admiré son charisme, on a rejeté ce que l'on continue d'appeler sa «morale sexuelle». Quant à Benoît XVI, on se réjouit qu'il ne parle pas trop de morale, ce qui permet de passer sous silence son allocution aux participants du Congrès international organisé à l'occasion du 40^e anniversaire d'*Humanæ Vitæ* où il dit : «Quarante ans après sa publication, cet enseignement manifeste non seulement sa vérité de façon immuable, mais il révèle également la clairvoyance avec laquelle le problème fut affronté. De fait, l'amour conjugal fut décrit au sein d'une processus global qui ne s'arrête pas à la division entre l'âme et le corps et ne dépend pas du seul sentiment, souvent fugace et précaire, mais qui prend en charge l'unité de la personne et le partage total des époux qui, dans l'accueil réciproque, s'offrent eux-mêmes dans une promesse d'amour fidèle et exclusif qui naît d'un authentique choix de liberté. Comment un tel amour pourrait-il rester fermé au don de la vie ?»

Si la crise théologique explique en partie le refus d'*Humanæ Vitæ*, le climat moral des sociétés travaillées par le New Age constitue la contrepartie du refus. Le Cardinal Strafford dit bien : «Nous étions déjà anachroniques et sans espoir. Nous ignorions la texture de la vie.» Les années 60 représentent non seulement la mise en route, mais un certain apogée de la destruction des valeurs morales qui jusque là avaient, tant bien que mal, maintenu l'Occident dans son héritage chrétien. Cette dissolution prend le nom vague du New Age. Tout ce qui apparaît comme un principe formel de comportement est rejeté : les Églises traditionnelles (catholiques comme protestantes), les valeurs de la nation, les arguments de la raison, les comportements moraux. Dominant, en matière d'agir personnel, les libertés instinctuelles. A en croire l'Institut Esalen⁶, la nudité devient un comportement intellectuellement libérant, le gnosticisme brise toute certitude, tout agir moral est neutralisé. Cette crise-là, les pasteurs formés selon les traditions des séminaires ne l'avaient pas vue venir non plus. Ils ne l'avaient pas vue venir dans leur propre giron et ne l'avaient pas perçue dans

L'enseignement de l'Église en cette matière contient sans doute le seul espoir de l'insertion de la sexualité humaine dans la totale intégrité de la personne

6 - Centre d'éducation d'inspiration «New Age», berceau de la psychologie humaniste, fondée par Michael Murphy et Dick Price en 1962. Il est dédié aux études multidisciplinaires ordinairement négligées par les académies traditionnelles. Esalen conduit plus de 500 ateliers par an, organise des conférences, des programmes travail/études, des programmes de recherches et un internat. Esalen fait partie des groupes de réflexion de la culture émergente, à la fois collège et laboratoire, et aussi lieu de retraite. Il explore l'enseignement et les sciences qui mènent à la réalisation complète de ce qu'Aldous Huxley a appelé le «potentiel humain». Esalen fut bientôt connu pour son mélange de philosophies orientales, ses ateliers d'expérience didactiques, l'influence de philosophes, psychologues, artistes, et penseurs spirituels et religieux. Il existe pour promouvoir un développement harmonieux et global de la personne. C'est un organisme d'apprentissage qui explore le potentiel humain, et résiste aux religions, aux sciences et autres dogmes. C'est un mélange d'institution pour faciliter la transformation personnelle et sociale.

son ampleur pour la société. A l'époque où Paul VI signait plus de 25 000 retours à l'état laïc de prêtres qui rejetaient les obligations de leur sacerdoce, pouvait-on espérer que le peuple laïc comprenne facilement l'exigence profonde que recelait *Humanæ Vitæ* ?

Alors que faut-il faire ? Il faut non seulement ouvrir ou rouvrir *Humanæ Vitæ*, mais en étudier les principes à la lumière de *Gaudium et Spes*, en découvrant ses prolongements dans les grandes encycliques de Jean-Paul II et dans la théologie du corps. Il faut, à cette lumière, et en utilisant les connaissances scientifiques d'aujourd'hui, arriver à comprendre comment l'enseignement de l'Église en ces matières contient probablement le seul espoir, le vrai signe prophétique d'une rédemption de la sexualité humaine, de son insertion dans la totale intégrité de la personne. Il faut arriver à saisir combien la personne, sujet de son acte libre et par conséquent de son bonheur, n'y arrive que par un agir qui l'ouvre au don radical d'elle-même. Dans le mariage, ce don n'est pas seulement indiqué par la nature «biologique du corps», mais il est inscrit dans le corps comme signe radieux de l'image de tout l'être de la personne divine.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur notre [site](#)